



Tribunal de la Famille de NAMUR Aspects théoriques et pratiques

Lundi 2 mai 2016 de 13h à 18h

L'Association des Juristes Namurois vous propose un **focus sur le Tribunal de la famille de Namur** : aspects pratiques et théoriques, présentation de la Chambre de Règlement Amiable familiale, rappel des éléments procéduraux et comparaison technique des divers modes d'expertises et des outils au service des familles.

Avocats, Magistrats, Notaires, Huissiers, Juristes, Experts, Intervenants sociaux... saisissez l'opportunité d'une rencontre pluridisciplinaire unique autour des magistrats du Tribunal de la Famille de NAMUR !

Programme

13h15. Accueil des participants

13h30-14h30. Eléments procéduraux

1. Règles de communicabilité des avis
2. Modes de fixation
3. Règles de procédures : divers

par Mme le Premier Substitut
Régine CORNET d'ELZIUS.
par M. le Juge Nicolas GENDRIN.
par M. le Juge Nicolas GENDRIN et
Mme le Juge Deborah CATTARIN.

14h30-15h15. La Chambre de règlement amiable,
cadre légal et mise en pratique

par Mmes les Juges Loan BURTON et
Emmanuelle DISKEUVE.

15h15-15h30. Pause.

15h30-17h. Expertises.

1. Expertise thérapeutique
2. Expertise collaborative

par M. le Juge J.-M. DEGRYSE et
Mme l'expert G. ADAM.
par Mme le Juge M.-F. CARLIER et
Messieurs les experts B. VAN DIEREN et
M. CLAEYS.

17h-17h30. La médiation familiale

17h30-18h. Séance de questions- réponses.

par Mes J. DETROUX et C. DUFOUR.

Informations pratiques

Date : Lundi 02/05/2016, de 13h00 à 18h00.

Lieu : Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

Inscription : Obligatoire via le site www.ajn.be
40 € (30 € pour les avocats stagiaires - 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire de l'AJN - Code IBAN : BE16 6301 8124 6074 - Code Swift/Code Bic : BBRUBEBB, avec la mention «02/05/16 + nom(s) du/des participant(s)».
La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents. Il est toutefois permis de se faire remplacer.

Agrégation OBFG : 4 points - Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence.

Renseignements

Clelia MANES clelia.manes@unamur.be